

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 091 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION
DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE
9 NOVEMBRE 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE
FONDS SAUDIEN POUR LE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DU PROJET DE
CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU CENTRE
HOSPITALIER REGIONAL DE MANGA**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et
humanitaire (CGSASH), par le député **Moctar Sidiki BARRY**, rapporteur.

Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 16 mai, de 12 heures 19 minutes à 13 heures 01 minute, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 9 novembre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement pour le financement de la deuxième phase du Projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier régional de Manga.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Moctar Sidiki BARRY pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 14 et le jeudi 16 mai 2024, sous la présidence du député Drissa SANOGO, Vice-président de ladite Commission.

Au préalable, la CGSASH a tenu une séance d'appropriation sur le contenu du projet de loi, le lundi 13 mai 2024 de 13 heures 50 minutes à 14 heures 40 minutes. Cette séance a permis de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu des travaux de la COMFIB en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Ministre de la Santé et de l'hygiène publique. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- objectifs du projet ;
- justification du projet ;
- description technique du projet ;
- coût et caractéristique du prêt.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- les dispositions prises pour éviter les nuisances sonores et les produits toxiques provenant des boutiques installées aux alentours du CHU ;
- le contenu de l'expression « service de consultants » mentionnée à la composante 3 du projet ;
- l'existence et le fonctionnement des services de maintenance des équipements médicaux et non médicaux qui seront installés au sein du CHR ;
- l'exécution de la phase I du projet de construction du CHR de Manga ainsi que la fin des travaux y afférents ;
- la date d'ouverture de la faculté de Médecine à Manga ;
- l'implantation des boutiques qui empêcheront l'occupation anarchique autour du CHR et qui constitueront la source de nuisances sonores pour les malades ;
- la prévision en termes d'adduction d'eau potable dans le cadre du présent projet de construction du CHR de Manga ;
- la construction d'incinérateurs bio médicaux prévue dans le cadre du présent projet ;
- la prise en compte dans la composante 1 de la construction de morgues équipées pour renforcer la capacité d'accueil des corps ;
- la prévision de l'implantation d'une unité de production d'oxygène ;
- la capacité d'accueil du CHR ;
- la pertinence de projet unique pour les CHR de toutes les régions ;
- la qualité des infrastructures et des équipements qui seront livrés dans le cadre du présent projet.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'Accord de financement de la deuxième phase du projet permettra de :

- faciliter la transformation du CHR de Manga en CHU-R ;
- contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations des zones couvertes par le projet ;
- renforcer l'offre de service de santé de qualité dans la zone du projet ;
- mettre en place un dispositif adéquat à répondre efficacement aux situations d'urgence et de crises provoquées par des maladies infectieuses émergentes telle que la COVID-19 ;
- renforcer les infrastructures et les équipements du CHU-R, en vue de répondre aux situations d'urgences et de catastrophe ;
- renforcer les structures sanitaires à travers le développement des capacités d'accueil et de gestion des services des maladies infectieuses.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CGSASH recommande fortement au Gouvernement une maintenance adéquate des équipements et l'utilisation rationnelle et efficiente des infrastructures sanitaires qui demeurent très coûteux pour le contribuable burkinabè.

Ouagadougou, le 16 mai 2024

La Présidente



Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur



Moctar Sidiki BARRY

DEPUTES PRESENTS A L'APPROPRIATION DU 13 MAI 2024

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1^{re} Secrétaire
3.	SAWADOGO Abdoulaye	2^e Secrétaire
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
6.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
7.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS A L'APPROPRIATION DU 13 MAI 2024

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents Excusés
1.	SOME Yimpouén Aimé		Mission
2.	BALBONE Boubacar		CEP
3.	KY Drissa		CEP
4.	OUEDRAOGO Youssef		CEP
5.	OUEDRAOGO Souleymane		CEP

CEP: Commission d'Enquête parlementaire

DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION DU 16 MAI 2024

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1^{re} Secrétaire
3.	SAWADOGO Abdoulaye	2^e Secrétaire
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
7.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION DU 16 MAI 2024

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents Excusés
1.	SOME Yiompouén Aimé		Mission
2.	BALBONE Boubacar		CEP
3.	KY Drissa		CEP
4.	OUEDRAOGO Souleymane		CEP
5.	OUEDRAOGO K. Youssouf		CEP

CEP: Commission d'enquête parlementaire

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique du Président de l'Assemblée législative de transition
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire